

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01476

Numéro SIREN : 921 586 293

Nom ou dénomination : 3W

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 5043

3W

**Société à responsabilité limitée au capital de 4.431.400 euros
Siège social : 2, rue de Lisbonne – 13127 VITROLLES
921 586 293 RCS SALON DE PROVENCE**

**EXTRAIT DES DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur Jordan Khalifa,

en sa qualité de Président associé unique de la société 3W,

APRES AVOIR EXPOSE

qu'il a été établi un rapport en date du 27 juillet 2023 par la société OLLIVIER ET ASSOCIES, représentée par Monsieur Tarik MAGANE, commissaire aux apports désigné suivant décision de l'associé unique en date du 13 juillet 2023 afin d'apprécier la valeur de l'apport objet des présentes.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES MISES A L'ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour les formalités.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de désigner la société FICOREC AUDIT, sise 132 boulevard Michelet, 13008 MARSEILLE, et immatriculée sous le numéro unique d'identification 383 916 608 RCS MARSEILLE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société 3W, et à compter de ce jour, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société FICOREC AUDIT, préalablement consultée, a fait connaître son acceptation des fonctions qui lui sont proposées.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions qui précèdent.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique également Président de la Société.

Le signataire convient de signer le présent acte par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme « DocuSign » et reconnaît que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite. Il est expressément convenu que le présent acte signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et pourra valablement être opposé.

La transmission électronique par « DocuSign » du présent acte signé électroniquement vaut preuve de l'existence, du contenu, de l'envoi, de l'intégrité, de l'horodatage et de la réception du présent acte signé électroniquement.

CERTIFIE CONFORME

Le Président associé unique

Jordan KHALIFA

DocuSigned by:

38A77A2E73EC4A5...